

Séance du 31 octobre 2013

Nouvelles du Comité central

Financement des places d'études – Bien que les cantons aient augmenté le nombre de places d'études en médecine au cours des dernières années, cela ne suffira pas à couvrir les besoins. C'est pourquoi la FMH compte intervenir auprès de la Confédération pour lui demander de participer financièrement à ces efforts et de clarifier la répartition des compétences entre la Confédération et les cantons afin de régler le problème. Par ailleurs, il s'agira également de développer de nouveaux modèles de travail pour permettre aux médecins de mieux concilier vie professionnelle et familiale.

Tri téléphonique – Dans le cadre du projet «Sécurité du tri téléphonique dans les soins de base», la Fondation pour la sécurité des patients a développé un guide pratique devant permettre aux équipes dans les cabinets de premier recours d'analyser les processus de tri téléphonique et, le cas échéant, d'y apporter des améliorations. Le Comité central (CC) accepte d'accorder son soutien financier au projet. Disponible gratuitement en ligne (en allemand uniquement), le guide sera distribué à l'ensemble des cabinets médicaux de premier recours de Suisse allemande. La FMH soutient également les ateliers organisés pour les cabinets intéressés.

Groupe de travail interprofessionnel – Le développement du contenu du dossier électronique du patient (DEP) requiert la collaboration de tous les groupes professionnels impliqués dans les processus de soins. Sur l'initiative de la FMH et de pharma-

Suisse, un concept est en cours d'élaboration en vue de mettre sur pied un groupe de travail interprofessionnel chargé, en concertation avec l'organe de coordination eHealth, de définir le contenu du DEP.

Révision partielle de la loi sur la transplantation – Le projet de révision partielle de la loi sur la transplantation reprend la plupart des demandes de la FMH. Cependant, trois points proposés lors de la consultation et visant une amélioration de la situation des donneurs d'organes n'ont pas été pris en considération, à savoir la prise en charge systématique des coûts des examens préliminaires, la protection contre la résiliation du contrat de travail et la protection contre la discrimination à la conclusion de contrats d'assurance. La FMH poursuivra son engagement lors des délibérations du Parlement afin que ces trois points soient également intégrés au projet.

Swiss Medical Rescue Commission (SMEDREC) – Les partenaires de la SMEDREC se sont exprimés en faveur d'une intégration de cette plateforme de communication et de connaissances dans l'Interassociation de sauvetage (IAS). Suite à cette décision, la question s'est posée pour la FMH de renouveler son partenariat financier avec la SMEDREC ou de se concentrer exclusivement sur le Forum du sauvetage. Le CC a décidé de se retirer de la SMEDREC à condition que l'intégration dans l'IAS soit un succès et que les intérêts médicaux continuent à y être défendus par la Société Suisse de Médecine d'Urgence et de Sauvetage (SSMUS).